



Jours fériés + Jours de paiement des salaires en 2022

1. L'horaire de travail moyen est de 8,4 heures par jour, c'est-à-dire 42 heures par semaine selon le contrat de travail collectif. (heures annuelles = 2184)

Heures à travailler en 2022

Le total annuel des heures est réparti sur l'année en fonction des saisons, c'est-à-dire horaire variable.

Les vacances et les jours fériés sont créditées de 8.4 h par jour.

Horaire: selon plan annuel

avec cet horaire, les heures du 1 au 7.1.2022 / le pont du 27.5. et du 22 au 31.12.2022 ont déjà été effectuées.

2. **Les jours fériés en 2022** sont :

15.4.	Vendredi Saint
18.4.	Lundi de pâques
26.5.	Ascension
6.6.	Lundi de Pentecôte
16.6.	Fête-Dieu
1.8.	Fête nationale
15.8.	Assomption
1.11.	Toussaint
8.12.	Immaculée conception

3. Les heures supplémentaires sont payées au tarif normal.

4. Vacances de fin d'année 22.12.2022 – 6.01.2023 = bureau / 22.12.2022 – 13.01.2023 équipe d'exécution (2023: Semaine 1 = hrs plan de travail 2023)

5. Le souper de l'entreprise aura lieu le 25 novembre 2022.

Jours de paiement des salaires en 2022

Ce sont les dates auxquelles les salaires sont crédités sur les comptes bancaires ou postaux.

Janvier	26.1.2022	Juillet	27.7.2022
Février	23.2.2022	Août	24.8.2022
Mars	23.3.2022	Septembre	28.9.2022
Avril	27.4.2022	Octobre	26.10.2022
Mai	25.5.2022	Novembre	23.11.2022
Juin	22.6.2022	Décembre	21.12.2022